



Cher(e) actionnaire,

En cette période marquée par la pandémie du coronavirus, je souhaite tout d'abord vous adresser tous mes pensées amicales dans cette épreuve que nous vivons collectivement. L'Assemblée Générale mixte de Biophytis se tiendra à 14 heures le lundi 11 mai 2020 à huis clos conformément aux dernières dispositions légales liées au Covid-19.

C'est un moment important pour la société au cours duquel nous commenterons les résultats et ferons le point sur la stratégie et les perspectives de Biophytis. C'est aussi l'occasion pour vous de prendre une part active, par votre vote, aux décisions majeures concernant votre entreprise, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez. **La participation de chaque actionnaire est essentielle.** Vous pourrez choisir l'une des trois modalités pour le vote détaillées ci-après.

L'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 6 avril 2020 vous donne accès à l'ordre du jour de l'Assemblée, aux résolutions qui seront soumises à votre vote et à une présentation de leurs objectifs, ainsi qu'aux principales modalités de participation, de vote et d'exercice de vos droits. Si vous n'avez pas reçu l'ensemble de ces documents, vous pouvez les récupérer auprès de CACEIS Corporate Trust (coordonnées mentionnées en page 2), de votre intermédiaire financier, ou sur le site internet de la société, www.biophytis.com, rubrique « Investisseurs / Documents réglementaires » à partir du 17 avril 2020.

Les principales résolutions qui seront soumises à votre approbation porteront sur :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019
- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Les délégations financières et autorisations conférées au Conseil d'administration

Stratégie et perspectives

Lancement du programme COVA pour contribuer à la lutte contre le COVID-19

Face à l'urgence sanitaire liée à la propagation du Covid-19, nous avons souhaité contribuer à l'effort mondial de lutte contre cette pandémie. Le 7 avril 2020 nous avons annoncé le lancement du programme clinique COVA avec Sarconeos (BIO101) dans le traitement du Syndrome de Détresse Respiratoire Aigüe (SDRA) lié au Covid-19. Sarconeos (BIO101) a démontré sa capacité à rétablir une fonction respiratoire normale dans plusieurs modèles expérimentaux, en activant le système rénine-angiotensine, celui-là même qui est attaqué par le virus SARS-Cov-2. Les essais cliniques de phase 2/3 devraient démarrer dans les prochains jours en France, dès l'obtention de l'autorisation de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) puis devraient s'étendre en Belgique et aux Etats-Unis.

Fin du recrutement de l'étude de phase 2b SARA-INT dans la sarcopénie

La société a annoncé le 24 mars 2020 la fin du recrutement des patients dans l'étude SARA-INT dans la sarcopénie. Suite aux récentes règles de confinement aux États-Unis et en Europe en raison du Covid-19, et suivant les directives de la FDA et du DSMB, nous avons modifié notre protocole SARA-INT afin de poursuivre le suivi des patients à leur domicile, et à finaliser l'étude dans les meilleurs délais.



Approbation de la demande d'IND (Investigational New Drug) pour BIO101 dans le programme clinique MYODA dans la myopathie de Duchenne

En décembre 2019, Biophytis a reçu l'accord de la FDA et de l'AFMPS, autorité Belge du médicament pour démarrer le développement clinique MYODA de BIO101 dans la myopathie de Duchenne. L'objectif est d'ouvrir au moins deux centres aux US et recruter le premier patient au cours de l'année 2020.

Financement de la société

Le 12 février 2020, la société a réalisé avec succès un placement privé d'un montant total d'environ 3,3 millions d'euros. Les titres ont été souscrits par des investisseurs institutionnels, européens et américains, dont la plupart ont soutenu la société depuis son introduction en Bourse.

La société a également annoncé le lancement d'une offre au public de Bons de Souscription d'Actions (BSA) avec délai de priorité des actionnaires à titre irréductible. Dès aujourd'hui et jusqu'au 21 avril, vous bénéficierez d'un délai de priorité de souscription.

Enfin, la Société a annoncé la signature d'une nouvelle ligne d'obligations convertible de 24M€ avec Atlas, en remplacement de celle signée avec Negma en 2019.

Ces opérations de financement, conjuguées à la fin du recrutement dans SARA-INT et au lancement du programme clinique COVA, permettent à la société d'envisager avec optimisme les perspectives pour 2020 et 2021.

Comptant sur votre vote qui est crucial pour l'avenir et la création de valeur de Biophytis,

Je vous prie cher(e) actionnaire, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Veillet", written in a cursive style.

Stanislas Veillet

PDG de Biophytis



Voter ou participer à l'Assemblée Générale pour un actionnaire au porteur

Votre inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier par voie électronique et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration. Si vous n'avez pas reçu votre attestation justifiant le nombre de titres que vous détenez ainsi que le formulaire de vote, vous devez impérativement les réclamer auprès de votre intermédiaire financier pour pouvoir voter en précisant le motif de votre demande (Assemblée Générale).

Tout changement du nombre de titres devra être déclaré auprès de CACEIS Corporate Trust avant le 7 mai 2020 par le biais de votre intermédiaire financier. Vous pouvez :

I. Voter par internet : ce moyen est fortement recommandé dans le contexte actuel du Covid-19.

Il vous suffit de vous identifier sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels et de cliquer sur l'icône de la plateforme VOTACCESS qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Biophytis. VOTACCESS sera disponible à compter du 17 avril 2020 à 10 heures jusqu'au 10 mai 2020 à 15 heures.

Pour les actionnaires au nominatif (pur et administré), l'actionnaire au nominatif pourra accéder au site VOTACCESS via le site OLIS Actionnaire à l'adresse <https://www.nomi.olisnet.com> en utilisant l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote et en suivant les instructions portées à l'écran.

Si vous n'avez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe personnel, vous pouvez en faire la demande par courrier à CACEIS Corporate Trust. Les informations de connexion seront adressées par voie postale (n'hésitez pas à demander vos accès dès que possible compte tenu des délais liés au contexte du Covid-19).

Pour les actionnaires au porteur, il appartient à l'actionnaire au porteur détenant au minimum 1 action de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire. Il est précisé que seuls les actionnaires au porteur, détenant au minimum 1 action, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au site VOTACCESS pourront voter (ou désigner ou révoquer un mandataire) en ligne.

II. Voter par procuration : Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, il vous suffit de cocher la case associée dans le formulaire de vote et d'adresser votre formulaire de vote ainsi que votre attestation par voie postale (CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9) ou par email à l'adresse suivante : ct-assemblees@caceis.com

III. Voter par correspondance : Transmettre le formulaire de vote (ci-joint) rempli par vos soins ainsi que votre attestation à CACEIS Corporate Trust : A. Par voie postale CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 B. Par voie électronique à l'adresse suivante ct-assemblees@caceis.com